

## MERCREDIS 2021-2022

### INFORMATIONS

#### **NOUS N'ACCEPTERONS QUE LES DOSSIERS COMPLETS**

- Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. (*voir ci-dessous*)
- Notre agrément DDCCS (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale*) limite le nombre d'enfants que nous pouvons accueillir sur chacune de nos structures. Par conséquent, merci de faire une réservation qui corresponde le plus possible à vos besoins réels pour que nous puissions proposer une place au plus grand nombre
- Une fois cette capacité atteinte votre demande sera placée sur liste d'attente, sans pour autant vous garantir que nous aurons une solution d'accueil à vous proposer. Nous contacterons les familles si des places se libèrent (*annulations*).
- La validation de l'inscription de votre/vos enfant(s) doit vous être confirmée par un mail du secrétariat. En l'absence de confirmation, merci de prendre contact avec le secrétariat dans les meilleurs délais car cela signifie qu'elle n'est pas prise en compte ou validée.
- Votre situation est particulière? Contactez le secrétariat dès maintenant.

Nous savons pouvoir compter sur votre participation active dans l'organisation de la rentrée 2021-2022.

*Les équipes de la Maison de l'Enfance*

#### Pour inscrire vos enfants, il faut **OBLIGATOIREMENT**...

- Un dossier complet et à jour : [www.maisonenfance64.fr](http://www.maisonenfance64.fr) ▶ onglet administratif
- Avoir payé toutes vos factures,
- **La plaquette de réservation et les règlements de septembre à décembre 2021 ou avoir mis / mettre en place le prélèvement automatique.**